

**PROJET**  
**ANNEXE A L'ARRETE PREFCTORAL N°11265 DU 23/12/2021**

Portant institution de la mise en réserve quinquennale de cours d'eau ou sections de cour d'eau dans le département de la Côte-d'Or pour les années 2022-2027

**Consolidé par les arrêtés préfectoraux n° 1512 du 20/12/2022, n° 1775 du 18/12/23 n° 1892 du 19/12/24 et n°XXXXX du XXXXXX 2025**

**I - COURS D'EAU SUR DOMAINE PRIVE**

COURS D'EAU / SECTIONS DE COURS D'EAU	COMMUNES / LIMITES AMONT	LIMITES AVAL	AAPPMA / LOTS DE PECHE
<b>COQUILLE</b>	<b>AIGNAY-LE-DUC</b>		
100 ml 900 ml	Amont barrage Creux Banc	Pont de la Planchotte	La Saumonée d' Aignay-le-Duc
<b>TILLE</b>	<b>ARCEAU</b>		
80 ml	Lieu-dit Le Batardeau	80 m en aval	
<b>ARROUX</b>	<b>ARNAY-LE-DUC</b>		
700 ml	RD17	Etang Fouché	La Gaule Arnétoise
<b>ETANG FOUCHE</b>	<b>ARNAY-LE-DUC</b>		
	Arrivée de l'Arroux dans l'étang Fouché	Grande passerelle située à l'est de l'étang	La Gaule Arnétoise
<b>RUISSEAU DE CREUSE</b>	<b>AVOT</b>		
1500 ml	Amont du pont routier de la RD19K		La Truite d'Avot
<b>BOUZAISE</b>	<b>BEAUNE</b>		
2000 ml	Source de la Bouzaise	Pont de la rue de Perpreuil	La Truite Beaunoise
<b>LAC DE GIGNY</b>	<b>BEAUNE</b>		
130 ml	Entrée du Rhoin dans le lac	Sur 130 ml	La Truite Beaunoise
<b>RUISSEAU DE BANLOT</b>	<b>BEAUNOTTE</b>		
1100 ml	Pêche interdite sur tout le parcours		La Saumonée d'Aignay
<b>COQUILLE</b>	<b>BEAUNOTTE</b>		
1400 ml	Moulin de Beaunotte	Domaine de Tarperon	La Saumonée d'Aignay
<b>TILLE</b>	<b>BEIRE-LE-CHATEL</b>		
740 ml (sur le bras rive droite)	Pont de fer	Jonction des 2 bras de la Tille (bras de décharge du moulin inclus)	La Saumonée Tille et Ignon

<b>BEZE</b>	<b>BEZE</b>		
60 ml	Résurgence	Le mur de l'abreuvoir	La Source de la Bèze
<b>OZE</b>	<b>BLAISY-BAS</b>		
4120 ml	Sources de l'Oze	Confluence avec le ruisseau de la Tuère	Sources de l'Oze
<b>RUISSEAU DE LA PLAINE</b>	<b>BLANOT</b>		
600 ml	Propriété M. DULNIAU	Propriété M. FLEURY	« Particulier »
<b>RUISSEAU EN ROSANCE</b>	<b>BOUDREVILLE</b>		
500 ml	Source	Confluence rivière Aube	La Saumonée de Veuxhaulles
<b>RHOIN</b>	<b>BOUILLAND</b>		
400 ml	Source	400 ml aval source	L'Echo de la Dore
<b>RHOIN</b>	<b>BOUILLAND</b>		
1200 ml	<p>Depuis la petite voie communale empierrée située à 750 m des sources (fin du parcours de pêche du pré aux dames)</p> <p><b>A l'exception du parcours jeune situé dans la traversée de Bouilland</b></p> <p>Sur une distance de 150 ml comprise entre le carrefour de la route de Beaune et la rue de l'Église (zone du pont devant le restaurant de l'Auberge Saint-Martin) et le carrefour de la route de Beaune et la rue de la Forge (zone du pont de l'ancien hôtel du vieux moulin)</p>	<p>Jusqu'à l'amont du premier pré à l'aval des derniers jardins attenant aux habitations de Bouilland- Lieu-dit le pré du Serbet</p>	L'Echo de la Dore
<b>NORGES</b>	<b>BRETIGNY</b>		
350ml	Vannage ruelle des Combes	Vannage rue d'Avau	Commune de Bretigny les Norges et particulier
<b>RABUTIN</b>	<b>BUSSY-LE-GRAND</b>		
1800 ml	source	Petite rue de l'Allemagne	L'amicale des pêcheurs à la ligne de Vénarey les Laumes
<b>DREVIN</b>	<b>BUSSY-LA-PESLE</b>		
2500ml	Les sources	100 ml en aval de Bussy-la-Pesle	AAPPMA de la Drenne et du Drevin
<b>VINGEANNE</b>	<b>CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE</b>		
55 ml	Déversoir rivière « la Noue »	Vanne du déversoir Pont de la Ramise	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
<b>VINGEANNE</b>	<b>CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE</b>		
150 ml	amont du virage du sous bief de l'usine NOUVION	Confluence avec la Vingeanne	Amicale pêcheurs Haute et Moyenne Vingeanne

<b>ETANG GUIJON/CHAMBOUX</b>	<b>CHAMPEAU-EN-MORVAN</b>	Aval de l'étang	Auxois-Morvan-Pêche
4 ha	Amont de l'étang		
<b>DRENNE</b>	<b>CHARENCEY</b>		
1870 ml	250 ml amont du Moulin Ruiné	Ancienne scierie	AAPPMA de la Drenne et du Drevin
<b>SEINE</b>	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b>		
280ml	Parking de la poste	Pont Emile Poupée	La Truite Châtillonnaise
<b>SOURCE DE LA DOUILX</b>	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b>		
100 ml	De la source	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
<b>SEINE</b>	<b>CHATILLON-SUR-SEINE</b>		
350 ml	Stade	Confluence avec la Douix	La Truite Châtillonnaise
<b>BOUZAIZE</b>	<b>COMBERTAULT</b>		
300 ml	Chutes du moulin Caillot	Limite amont de la propriété FERAIN	La Truite Beaunoise
<b>VANDENESSE</b>	<b>CREANCEY</b>		
3500 ml	Source	Vannage au pont de la RD 18 (village de Créancey)	La Vandenesse
<b>RUISSEAU DE LARREY</b>	<b>DIJON</b>		
600 ml	De la source	Confluence avec le Canal de Bourgogne	La Truite Bourguignonne
<b>OUCHÉ</b>	<b>DIJON</b>		
60 ml	Vannes du Lac Kir	Pont de la piste cyclable	L'Union dijonnaise des fervents pêcheurs
<b>RUISSEAU DE LA CHARTREUSE</b>	<b>DIJON</b>		
350 ml	Source	Confluence avec l'Ouche	Fédération de pêche
<b>LAC KIR</b>	<b>DIJON</b>		
	- le pont du barrage et le long des rambardes attenantes à celui-ci, - du ponton du poste de secours à la limite extrême des plages réservées à la baignade, - de l'entrée du parc à bateau (début de l'anse) jusqu'à l'emprise du mini-golf, - emprise de « La Croisière » avec ses dépendances (40 m de part et d'autre), - passerelle à l'arrivée de l'Ouche ainsi que 6 mètres de part et d'autre, - île située près du tennis, - des pontons de la base de canoë-kayak à la zone d'entraînement balisée.		L'Union dijonnaise des fervents pêcheurs
<b>DRENNE</b>	<b>DREE</b>		
3740 ml	200 ml en amont de la zone des sources	Centre équestre de Verrey-sous-Drée	AAPPMA de la Drenne et du Drevin

<b>SEINE</b>	<b>DUESME</b>		
100 ml	Confluence du ruisseau de la Calmagne	100 ml aval sur la Seine	La Truite Bourguignonne
<b>RUISSEAU DE LA CALMAGNE</b>	<b>DUESME</b>	Confluence avec la Seine	La Truite Bourguignonne
	Sources		
<b>LA CENT FONTS</b>	<b>FENAY</b>		
2730 ml	<b>Seuil amont Moulin des Etangs</b>	Lieu-dit « Pont de l'Aval » derrière le Château de Saulon-la-Rue	Fédération
<b>RUISSEAU DE VERPANT</b>	<b>FLAVIGNY-SUR-OZERAIN</b>	Confluence Ozerain	Fédération départementale
700 ml	Cascade Pierrée		
<b>CREUX JACQUES</b>	<b>GENLIS</b>	Confluence avec la Norges	Tille et Norges de Genlis
2380 ml	Source		
<b>IGNON</b>	<b>IS-SUR-TILLE</b>	Pont rue Pasteur	La Saumonée Tille-Ignon
275 ml	Pont des soupirs rue des Capucins		
<b>LA TILLE</b>	<b>IS-SUR-TILLE/ECHEVANNES</b>		
800 ml	Seuil partiteur de la Tille et du bief de la Ferme du Fossé	Pont du Fossé (pont menant à la Ferme du Fossé)	AAPPMA d'Is-sur-Tille
<b>RUISSEAU DE JAGEY</b>	<b>JAILLY LES MOULINS</b>	Ferme Petitot	Fédération départementale
1600 ml	Bois de Jagey		
<b>RUISSEAU DES ANGLES</b>	<b>LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ VEUVEY-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence avec l'Ouche	Le Salmo Club
600 ml	Source		
<b>LAIGNE</b>	<b>LAIGNE</b>		
600ml	Aval du bassin situé à l'aval immédiat de la résurgence	Pont du chemin du moulin neuf situé à l'aval de l'aire pour camping-car	La Laigne
<b>RUISSEAU DE MARTILLY</b>	<b>LAIGNE</b>	Confluence avec la Laigne	La Laigne
1000 ml	source		
<b>PETIT ETANG DE LARREY</b>	<b>LARREY</b>		
	ensemble du site, et pêcherie située à l'aval du barrage.		Fédération de pêche
<b>RU DE LEUGNY</b>	<b>LA ROCHE VANNEAU</b>		
1800 ml	Source	Pont du réservoir	L'amicale des pêcheurs à la ligne de Vénarey les Laumes

<b>VIEILLE SAONE</b>	<b>LECHATELET</b>	Confluence avec la Saône	La Gaule de Pagny
1000 ml	Les Compignières		
<b>RUISSEAU DE BAULME-LA-ROCHE</b>	<b>MALAIN</b>	Confluence avec le ruisseau de Montagny	La Douix
1000 ml	En amont confluence avec le ruisseau de Montagny		
<b>LAC DE MARCENAY</b>	<b>MARCENAY - LARREY</b>		
	- à l'aval du lac de MARCENAY, sur l'ensemble des exutoires, bassins de décantation compris, et sur le ruisseau de MARCENAY sur une distance de 70 ml à l'aval des bassins, - anse nord de l'étang : emprise d'environ 9 ha à partir de l'observatoire ornithologique, jusqu'à la moitié de la roselière ouest (roselière incluse).		Fédération de pêche
<b>RUISSEAU DE MARCENAY</b>	<b>MARCENAY</b>	<b>GRISELLES</b>	
5100 ml	Aval immédiat du Lac de Marcenay	Pont de Griselles (RD 953)	La Laignes
<b>RUISSEAU DES VENOIS</b>	<b>MAREY-SUR-TILLE</b>	Confluence avec la Tille	Les riverains de la Tille
1500 ml	Sources		
<b>LAC DE MERCEUIL</b>	<b>MERCEUIL</b>		
	Tributaire alimentant le plan d'eau		La Truite Beaunoise
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Vannages du chalet	L'Union des pêcheurs de la Bèze
100 ml	Abreuvoir Jeannin		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Passerelle de la propriété Gaillard	L'Union des pêcheurs de la Bèze
15 ml	Pont de la Bèze		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	Passerelle rue des moulins	L'Union des pêcheurs de la Bèze
130 ml	Pont RD970		
<b>BEZE</b>	<b>MIREBEAU-SUR-BEZE</b>	sur 150 ml, au droit de la parcelle ZE23	L'Union des pêcheurs de la Bèze
150 ml	Amont de la station d'épuration		
<b>RUISSEAU DU VAL DUPUIS</b>	<b>MOLESMES</b>	Confluence avec la Laigne	La Laigne
900 ml	Pont route Val Binois		

<b>BEZE</b>	<b>NOIRON-SUR-BEZE</b>		
750 ml,	Pont de Noiron	Au niveau des jardins à l'exception d'une section de 110 ml située en rive gauche au droit des parcelles D396 et D397, et d'une section de 9 ml située en rive gauche au droit de la parcelle ZD42	La Truite Bourguignonne
<b>SABLIERE D'OBTREE</b>	<b>OBTREE</b>		
280 ml	Berge sud-ouest, au droit de la roselière		Fédération de pêche
<b>ARMANCON</b>	<b>PONT-ET-MASSENE</b>	Seuil limnimétrique	Amicale des pêcheurs de Semur
185 ml	Barrage du réservoir		
<b>DOUIX</b>	<b>PONT-DE-PANY</b>		La Douix
600 ml	600 ml amont du pont du chemin de la ferme de la Chassagne		
<b>SABLIERE DE PREMEAUX-PRISSEY</b>	<b>PREMEAUX-PRISSEY QUINCEY</b>		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
550 ml de berges et emprise	Partie nord de la sablière (roselière)		
<b>SABLIERE DU CAMPING</b>	<b>PREMEAUX-PRISSEY</b>		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
600 ml de berges et emprise	Partie nord-ouest de la sablière (roselière)		
<b>SABLIERE DE QUINCEY</b>	<b>QUINCEY</b>		L'Arc-en-ciel de Nuits-Saint-Georges
550 ml de berges et emprise	Partie nord de la sablière (roselière)		
<b>LE VERNIDARD</b>	<b>ROUVRAY</b>	Lieudit « Les Vernillats »	La Gaule de Rouvray
4200 ml	Lieudit « La Come aux Colas »		
<b>CANAL DE SAINTE-COLOMBE</b>	<b>SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE</b>	Confluence avec la Seine	La Truite Châtillonnaise
1700 ml	Pont du Fourneau		
<b>VIEILLE SAONE</b>	<b>SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b>	Rive gauche de la Saône	La Gaule de Belle Défense à Saint-Jean-de-Losne
	Passerelle de la Saône		
<b>SAONE</b>	<b>SAINT-JEAN-DE-LOSNE</b>		La Gaule de Belle Défense à Saint-Jean-de-Losne
	Frayère du Pont Nicole		

<b>RUISEAU DE LA PREE</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA- MER</b>	Entrée dans le réservoir de Chamboux	Auxois-Morvan-Pêche
	Source		
<b>RESERVOIR DE CHAMBOUX</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA- MER</b>		
3 HA 50 Réserve de la Prée	Entrée du ruisseau de la Pree dans le réservoir		Auxois-Morvan-Pêche
<b>RESERVOIR DE CHAMBOUX</b>	<b>SAINT-MARTIN-DE-LA- MER</b>	Pont à l'aval de la station de pompage limite 21-58	
150 ml	50 m en amont de la grande digue		Auxois-Morvan-Pêche
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE</b>	300 ml à l'aval du même pont	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
Rive droite 510 ml	210 ml à l'amont du pont de Saint-Maurice-sur-Vingeanne		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-MAURICE-SUR-VINGEANNE</b>	400 ml à l'aval du même pont	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
Rive gauche 610 ml	210 ml à l'amont du pont de Saint-Maurice-sur-Vingeanne		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE (rive gauche) FONTAINE-FRANCAISE (rive droite)</b>	250 ml en aval, aux pancartes	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
250 ml	Face chemin de la prairie de Fontaine-Française		
<b>VINGEANNE</b>	<b>SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE</b>	100 mètres en aval de la confluence de l'exutoire du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne	Amicale des pêcheurs de la Haute et Moyenne Vingeanne
200 ml	100 mètres en amont de l'exutoire du lavoir de Saint Seine sur Vingeanne		
<b>LA CENT FONTS</b>	<b>SAULON-LA-CHAPELLE</b>	Pont sur la D109F à la sortie de Saulon-la-Chapelle	Fédération
785 ml	Pont des Silots à l'entrée de Saulon-la-Chapelle		
<b>SABLIERE FEDERALE DE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>	<b>SEURRE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>	Depuis la rive-digue Est, digue de séparation entre la sablière fédérale et les bassins de la carrière GSM Granulats, ainsi que les bassins de la carrière GSM sur la totalité de leurs emprises	La Loutre de Seurre
500 ml de berges et 5 hectares			

PLAN D'EAU DE TAILLY	TAILLY		
	Plan d'eau G2, sur une longueur de 250 mètres au niveau de la berge nord-ouest		La Truite Beaunoise
<b>OUCHÉ</b>	<b>VELARS-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence avec l'ouché	
500 ml	Bief de La Verrerie, à partir du vannage		La Loutre de Velars
<b>VENELLE</b>	<b>VEROIS-LES-VESVRES</b>	pâture (inclus) située en amont de l'étang de Vernois- les-Vesvres	
3200 ml	Limite départementale avec la Haute-Marne		Les Amis de la Venelle
<b>SOURCE DU LAVOIR</b>	<b>VEUVÉY-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence de l'Ouche	
340 ml	Source		Le Salmo Club
<b>RUISSEAU DE LA BAUGÉE</b>	<b>VEUVÉY-SUR-OUCHÉ</b>	Confluence Ouche-Canal	
350 ml	Source de la Baugée		Le Salmo Club
<b>RUISSEAU DE LA COMBE DE PAQUES</b>	<b>VILLOTTE-SAINT-SEINE</b>	Confluence Oze	
2865 ml (ensemble du cours d'eau)	Source		Sources de l'Oze
<b>SOUS BIEF DE L'OURCE</b>	<b>VILLOTTE-SUR-OURCE</b>	Confluence avec l'Ource	
600 ml	Passerelle en aval du village		La Truite Châtillonnaise
<b>RUISSEAU DE TROUAUT</b>	<b>TROUAUT</b>	Confluence avec l'Oze	
6052 ml (ensemble du cours d'eau et ses sous-affluents )	Source		Sources de l'Oze

## II – CANAUX ET COURS D'EAU SUR DOMAINE PUBLIC

### 2.1 - CANAL ENTRE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE

<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>		
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
<b>CANAL</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE</b>	Ecluse 43	AAPPMA La Chatte de Saint-Sauveur
400 ml	Ecluse 42		

## 2.2 - CANAL DU RHONE AU RHIN

<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>		
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse

## 2.3 - CANAL DE BOURGOGNE

<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>		
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
<b>CANAL D'AMENEE DE LA PRISE D'EAU DE VENAREY LES LAUMES</b>	<b>VENAREY-LES-LAUMES MUSSY-LA-FOSSE</b>	Jusqu'au bief n° 56Y	Lot de pêche n° 55 Amicale des pêcheurs à la ligne de Venarey-les-Laumes
	Depuis la rivière Brenne		
<b>RIGOLE DE SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE</b>	<b>SAINT-VICTOR-SUR-OUCHE</b>	Jusqu'au bief n° 29S	Lot de pêche n° 78 Salmo club
956 ml	Depuis la rivière Ouche		
<b>RIGOLE DE SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE</b>	<b>SAINTE-MARIE-SUR-OUCHE</b>	Jusqu'au bief n° 38S	Lot de pêche n° 83 Salmo club
607 ml	Depuis la rivière Ouche		
<b>CANAL D'AMENEE DE LA PRISE D'EAU DE LARREY</b>	<b>DIJON</b>	Jusqu'au bief n° 55S	Lot de pêche n° 91 Union Dijonnaise des Fervents Pêcheurs
102 ml	Depuis la prise d'eau de Larrey sur l'Ouche		
<b>CANAL</b>	<b>GISSEY-LE-VIEL</b>		Amicale des pêcheurs de la vallée de l'Armançon à Saint-Thibault
150 ml	Écluse 12Y	jusqu'à 150 m en aval	
<b>RESERVOIR DE PANTHIER</b>	<b>CREANCEY</b>		
Les îles	Bande commençant à la borne 700 m sur la petite digue, de 200 m de large parallèle à la petite digue	Jusqu'à la limite des communes de Créancey et Commarin, le long de la RD114d	La Vandenesse
<b>RESERVOIR DE GROSBOIS</b>	<b>AUBIGNY-LES-SOMBERNON ; GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b>		
Anse d'Aubigny 12ha	Ouvrage en barrage sur la Brenne (situé à 250 m à l'aval d'Aubigny)	Jusqu'à 1130 m en aval	Pêcheurs de l'Auxois nord

<b>RESERVOIR DE GROSBOIS</b>	<b>GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b>		
RESERVE PENDANT LA PERIODE DE FERMETURE DE LA PECHE DU SANDRE DANS LES COURS D'EAU DE 2ème CATEGORIE	Emprise des récifs piscicoles aménagés, situés à 50 mètres en amont de la rampe de mise à l'eau et s'étendant sur 110 mètres parallèlement à la rive droite et sur une largeur de 90 mètres calculée lorsque le réservoir est à sa cote de remplissage		Pêcheurs de l'Auxois nord
<b>LA BRENNNE</b>	<b>GROSBOIS-EN-MONTAGNE</b>	Seuil à Bastaings	Pêcheurs de l'Auxois nord
	Barrage de Grosbois 2		
<b>BARRAGE DE PANTHIER</b>	<b>VANDESSE-EN-AUXOIS</b>	Seuils à bastaings, pêcherie à l'aval de la vanne de fond	La Vandenesse
Exutoires du Barrage	Aval de la vanne de fond et de la vanne de la Tour j		
<b>BARRAGE DE CHAZILLY</b>	<b>CHAZILLY</b>	Seuil à bastaings (pêcherie incluse)	Gaule de l'Auxois Sainte-Sabine
Ruisseau de la Miotte - Exutoire du Barrage	Vanne de fond		
<b>RUISSEAU DU TILLOT</b>	<b>ROUVRES-SOUS-MEILLY</b>	Seuil à bastaings	Gaule de l'Auxois Sainte-Sabine
Sur les deux exutoires du barrage	Aval du barrage		
<b>BARRAGE DE CERCY</b>	<b>THOISY-LE-DESERT</b>		Gaule de l'Auxois Ouest
Exutoires et rigoles du barrage	Sur la rigole à l'aval de la petite digue et jusqu'au seuil à bastaings Pêcherie à l'aval des 3 vannes sur la petite digue Aval de la vanne de fond sur la grande digue, jusqu'aux bastaings		
<b>2.4 – SAONE</b>			
<b>TOUTES ECLUSES DE COTE D'OR</b>	<b>ENSEMBLE DU PARCOURS</b>		
	Ensemble de l'ouvrage (extrémités amont et aval comprises)	50 m en aval de chaque écluse	Tout lot de pêche incluant une écluse
<b>ILE DE FLEY</b>	<b>HEUILLEY-SUR-SAONE</b>		
Bras RG 460 ml	PK 258.800 sur le bras rive gauche de la Saône, soit la pointe amont de l'île de Fley	110 m à l'aval du barrage mobile d'Heuilley-sur-Saône, PK 258.340	Lot de pêche n° 3 La Gaule d'Heuilley
<b>RESERVE DE LA SAONE FLOTTABLE</b>	<b>HEUILLEY-SUR-SAONE</b>		
Lit principal 50 ml	Depuis le seuil déversoir de l'île de Fley	50 m en aval du seuil d'Heuilley-sur-Saône	Lot de pêche n° 3 bis La Gaule d'Heuilley

<b>ILE DE MERCEY</b>	<b>VONGES</b>	PK 247.050	Lot de pêche n° 9La Gaule Lamarchoise
Ancien bras de la Saône en rive droite – 250 ml	PK 247.300		
<b>BARRAGE DE PONCEY-LES-ATHEE</b>	<b>PONCEY-LES-ATHEE FLAMMERANS</b>	130 m en rive gauche et 210 ml en rive droite à l'aval du barrage mobile	Lots de pêche n° 12 et 12 bis Gaule Auxonnais
Lit principal	PK 241.200 à 50 m en amont du barrage mobile		
<b>DIGUE D'ATHEE</b>	<b>AUXONNE</b>	PK 235.350	Lot de pêche n° 15 Gaule Auxonnais
Bras délaissé RG 500 ml	PK 235.850 – Zone comprise entre l'ancienne berge et la digue de halage		
<b>PORT ROYAL D'AUXONNE</b>	<b>AUXONNE</b>	Ensemble du port	Gaule Auxonnais
<b>BARRAGE D'AUXONNE</b>	<b>AUXONNE TILLENAY</b>	100 m en aval du pont SNCF (île d'Auxonne incluse)	Lots de pêche n° 15 et 16 Gaule Auxonnais
Lit principal 250 ml	PK 232.800 – 50 m en amont du barrage mobile		
<b>SAONE</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE</b>	Sur une distance de 200 ml en aval de l'écluse 18 d'Heuilley-sur-Saône	Lot n°6, APPMA de Pontailler-sur-Saône
200 ml			
<b>SAONE</b>	<b>MAXILLY-SUR-SAONE, PONTAILLER-SUR-SAONE</b>	Platis de la Sarrière en rive droite de la Saône	Lot n°7, APPMA de Pontailler-sur-Saône
150 ml			
<b>SAONE</b>	<b>PONTAILLER-SUR-SAONE</b>	Annexe dite « Trou du Stade » située en rive gauche de la Saône	Lot n°8, APPMA de Pontailler-sur-Saône
4570 m <sup>2</sup>			
<b>SAONE</b>	<b>TILLENAY</b>	PK 231.6	Lot n°16 Gaule Auxonnais
Bras longeant l'Île dite Pingey en rive droite	PK 232		
<b>SAONE</b>	<b>SAINT-USAGE</b>	PK 214.600 incluant la sortie du Canal de Bourgogne à l'aval de l'écluse 76S	Lot n° 25La Gaule de Belle Défense
Confluence Canal de Bourgogne, 205 ml	PK 214.805 La Tonnelle		
<b>LA RAIE VIROT</b>	<b>CHARREY-SUR-SAONE</b>	PK 201.800	Lot de pêche n° 29La Gaule de Pagny
Ensemble de la Raie située en rive droite de la Saône	PK 203.050		

<b>PORT</b>	<b>SEURRE</b>		
	Ensemble du port côtés pontons, à l'exception de la berge située au droit de la capitainerie.		La Loutre de Seurre Lot n° 35
<b>ECLUSE DE SEURRE</b>	<b>SEURRE</b>		
Dérivation - 500 ml	250 m extrémité amont de l'écluse sur les 2 rives	250 m extrémité aval de l'écluse sur les 2 rives	Lots de pêche n° 27/4 et 35Loutre de Seurre
<b>CHENAL ENTRE LA SAONE ET LA SABLIERE DE LABERGEMENT-LES-SEURRE</b>	<b>SEURRE</b>		
Chenal sur 230 ml	Digue extérieure de la sablière	Saône	Lot de pêche n° 36 Loutre de Seurre
<b>SAONE</b>	<b>PAGNY-LE-CHATEAU</b>		
Barrage de Pagny - Lit principal	150 ml amont	240 ml aval	Lots de pêche n° 28 et 29Gaule de Pagny
<b>DEVERSOIR ALIMENTANT LE DELAISSE</b>	<b>ESBARRES PAGNY-LE-CHATEAU</b>		
Lit principal 50 ml	Radier du déversoir	50 m en aval	Lot de pêche n° 28Gaule de Pagny
<b>BARRAGE DE LECHATELET</b>	<b>PAGNY-LA-VILLE BONNENCONTRE</b>		
Lit principal 50 ml	Radier du barrage déversoir	50 m en aval	Lot de pêche n° 30Gaule de Pagny
<b>PORT DE PAGNY (ZIPP) DARSE DE PAGNY-LA-VILLE</b>	<b>PAGNY-LA-VILLE</b>		
Ensemble de la darse	Rive gauche de la dérivation sur l'ensemble des terrains portuaires		Lot de pêche n° 27/2Loutre de Seurre

Vu pour être annexé à l'arrêté n° XXXX du XXXXXX